

1.—Salaires minimum des travailleurs expérimentés dans certaines villes, selon le sexe, décembre 1961

Détail, genre d'établissement et sexe	St-Jean (T.-N.)	Halifax (N.-É.)	Saint-Jean (N.-B.)	Montréal (P.Q.)	Toronto (Ont.)	Winnipeg (Man.)	Regina (Sask.)	Edmonton (Alb.)	Vancouver (C.-B.)
	Heures par semaine.....H. F.	48 48	— 48	— 48	48 ¹ 48 ¹	— 48	48 44	44 44	44 44
	cents l'heure	dollars par semaine	cents l'heure	cents l'heure	dollars par semaine	cents l'heure	dollars par semaine	dollars par semaine	cents l'heure
Fabriques.....H. F.	50 35	— 21.60	65 ² 60	70 70	— 30	66 66	32 32	34 34	75 60
Blanchisseries, etc.....H. F.	50 35	— 21.60	— 60	70 70	— 30	66 66	32 32	34 34	75 75
Magasins.....H. F.	50 35	— 21.60	— 60	70 70	— 30	66 66	32 32	34 34	65 65
Hôtels, restaurants, etc.H. F.	50 35	— 21.60	— 55	64 ³ 64	— 30	66 66	32 32	34 34	65 65
Salons de beauté.....H. F.	50 35	— 21.60	— 60	70 70	— 30	66 66	32 32	34 34	35 ⁴ 35 ⁴
Cinémas et lieux d'amusement. H. F.	50 35	— 21.60	— 60	70 70	— 30	66 66	32 32	34 34	75 75
Bureaux.....H. F.	50 35	— 21.60	— 60	70 70	— 30	66 66	32 32	34 34	75 75

¹ Le salaire minimum s'applique à un maximum de 54 heures par semaine dans les hôtels et restaurants.

² Ne s'applique qu'à la conserve et au traitement du poisson, des légumes et des fruits.

³ Conducteurs de

véhicules automobiles, gardiens, mécaniciens et chauffeurs de machines fixes, 70 cents; chasseurs, 56 cents.

⁴ Dollars par semaine.

Section 2.—La main-d'œuvre*

Afin de fournir des renseignements précis et à jour sur la main-d'œuvre canadienne, on a entrepris, en 1945, une analyse courante et périodique de la situation de l'emploi au Canada. Un relevé de la main-d'œuvre en novembre 1945, effectué au moyen d'échantillons, a été suivi d'enquêtes trimestrielles jusqu'en novembre 1952, puis d'enquêtes mensuelles. On a employé un échantillon aréolaire à plusieurs degrés comportant le choix d'aires de plus en plus petites et finalement de ménages. A chaque degré, on a utilisé la méthode du choix aléatoire de façon que tous les citoyens aient une égale chance de figurer à l'échantillon. L'échantillon actuel comprend plus de 36,000 ménages choisis dans quelque 170 régions différentes. Les estimations ne portent que sur les civils. Militaires, pensionnaires des institutions et Indiens des réserves sont exclus.

Les relevés de la main-d'œuvre permettent de classer les personnes âgées de 14 ans ou plus suivant leur activité durant la semaine qui a précédé l'enquête. Voici comment se définissent les divisions principales de la population :

Main-d'œuvre.—La main-d'œuvre civile se compose de la partie de la population civile hors-institutions, âgée de 14 ans ou plus, qui durant la semaine de l'enquête, était employée ou en chômage.

Employés.—Les employés comprennent toutes les personnes qui, durant la semaine de l'enquête: a) ont fait un travail quelconque moyennant rémunération ou bénéfice; b) ont fait un travail quelconque qui a contribué à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise par une personne apparentée faisant partie du ménage; ou c) avaient un emploi, mais n'ont pas travaillé à cause du mauvais temps, de la maladie, de différends industriels ou de vacances ou encore parce qu'elles prenaient congé pour d'autres raisons. Les personnes qui avaient un emploi mais qui n'étaient pas au travail durant la semaine de l'enquête et qui ont aussi cherché un emploi sont comprises parmi les chômeurs à titre de personnes sans travail et en quête d'emploi.

* Rédigé par la Division des enquêtes spéciales, Bureau fédéral de la statistique.